

**ARRETE N°AP2018/021**

**OBJET : Désignation du représentant de la métropole du Grand Paris au comité consultatif des opérations de Grand Paris Aménagement (GPA).**

---

**Le Président de la Métropole du Grand Paris,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5219-1 ;

**VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12 ;

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59 ;

**VU** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;

**VU** le décret 2017-777 relatif à l'établissement public Grand Paris Aménagement,

**VU** la délibération CM2017/09/29/01 portant désignation des représentants de la métropole au sein du conseil d'administration de l'établissement public Grand Paris Aménagement

**VU** la demande adressée par le directeur général de GPA ;

**CONSIDERANT** que Monsieur Ivan ITZKOVITCH est représentant suppléant de Patrick OLLER au conseil d'administration de GPA ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : Monsieur Ivan ITZKOVITCH**, conseiller métropolitain et représentant suppléant de la métropole du Grand Paris au conseil d'administration de GPA, est désigné en qualité de représentant de la métropole du Grand Paris au comité consultatif des opérations de Grand Paris Aménagement.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur général des services de la Métropole du Grand Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de Région Ile de France et fera l'objet d'une publication. Il sera notifié aux intéressés.

Fait à Paris, le 14 février 2018

Le président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison